

LE RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES - MEMBRE DU CSE

Durée	1 jour	Référence Formation	6-SP-RHSAS
--------------	---------------	----------------------------	-------------------

Objectifs

- Connaître la notion de harcèlement sexuel
- Etre capable d'identifier les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
- Agir et réagir en cas de harcèlement
- Connaître les recours possibles et les sanctions encourues

Participants

Tout membre du CSE, référent en charge du harcèlement

Pré-requis

- Pas de prérequis spécifique
- Il est conseillé d'avoir suivi la formation obligatoire à la Santé et à la Sécurité

Moyens pédagogiques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée d'un vidéo projecteur, tableau blanc et paperboard ainsi qu'un ordinateur par participant pour les formations informatiques.
- Positionnement préalable oral ou écrit sous forme de tests d'évaluation, feuille de présence signée en demi-journée, évaluation des acquis tout au long de la formation.
- En fin de stage : QCM, exercices pratiques ou mises en situation professionnelle, questionnaire de satisfaction, attestation de stage, support de cours remis à chaque participant.
- Formateur expert dans son domaine d'intervention
- Apports théoriques et exercices pratiques du formateur
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle des participants
- Réflexion de groupe et travail d'échanges avec les participants
- Pour les formations à distance : Classe virtuelle organisée principalement avec l'outil ZOOM. Assistance technique et pédagogique : envoi des coordonnées du formateur par mail avant le début de la formation pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours à distance.

PROGRAMME

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

- Les dispositions du Code Pénal et du Code du Travail (Lois des 17 janvier 2002, 6 août 2012,... jusqu'à la loi du 3 août 2018)
- Le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019
- Différencier le harcèlement sexuel des agissements sexistes et en comprendre les éléments constitutifs
- L'obligation légale de sécurité de l'employeur
- La gestion de l'intervention des différents acteurs (médecin du travail, inspection du travail, psychologue du travail)

Le cadre juridique du harcèlement sexuel

- Savoir repérer les situations à risques
- Prévenir les harcèlement moral
- Prévenir le harcèlement sexuel
- Prévenir les agissements sexistes

La prévention du harcèlement au travail et le droit d'alerte

- Référence réglementaire
- Informer les salariés - Actions de prévention des risques professionnels
- Accompagner les salariés
- Détecter les situations à risque
- Le droit d'alerte du CSE
- Connaître les différents recours
- Définir une procédure avec l'employeur

Les moyens du référent harcèlement sexuel

- Au niveau réglementaire
- Au niveau organisationnel
- L'obligation d'information



CAP ÉLAN FORMATION

www.capelanformation.fr - Tél : 04.86.01.20.50

Mail : contact@capelanformation.fr

Organisme enregistré sous le N° 76 34 0908834

version 2025